



# Modernisation de la Gestion des Feux de Broussailles en Ontario

Document de discussion

## Introduction

En raison des importants feux de broussailles violents survenus au cours des dernières années et du changement rapide et continu de notre environnement et de notre société, le gouvernement de l'Ontario prend des mesures pour moderniser la gestion des feux de broussailles. Les situations d'urgence liées aux feux de broussailles peuvent représenter une menace pour la population et les collectivités ainsi que contribuer à des perturbations sociales et économiques d'envergure, et l'augmentation possible du nombre de demandes d'intervention d'urgence et d'assistance peut saper les efforts d'intervention. Parmi les autres changements et défis ayant une incidence sur les risques de feux de broussailles, on s'attend à ce que l'Ontario connaisse des hivers plus doux et une hausse importante du nombre de jours de chaleur extrême par année, ce qui entraîne des conditions de sécheresse et de feu extrêmes et peut provoquer des saisons d'incendies plus longues et plus violentes.

Le ministère des Richesses naturelles de l'Ontario (MRN) est responsable de [sept types de situations d'urgence](#) en vertu de la *Loi sur la protection civile et la gestion des situations d'urgence* et du décret 1739/2022. Ces types sont les suivants : 1) feux de forêt, 2) inondations, 3) sécheresse/bas niveaux d'eau, 4) ruptures de barrage, 5) exploration et production de pétrole brut et de gaz naturel, stockage souterrain de gaz naturel et d'hydrocarbures et extraction de solution saline, 6) érosion et 7) instabilité du sol et du socle rocheux. L'autorité législative de l'Ontario en matière de gestion des feux de broussailles (feux de forêt) est énoncée dans la *Loi sur la prévention des incendies de forêt* (la Loi) qui établit les mesures de prévention, d'intervention et de conformité.

La Loi et ses règlements donnent également au ministre des Richesses naturelles le pouvoir de déclarer une zone de restriction ou une zone soumise à l'état d'urgence et de déclarer par arrêté les mesures ou restrictions nécessaires à l'extinction de l'incendie et à la protection ou à l'évacuation des personnes qui se trouvent dans la zone.

Les responsabilités du MRN comprennent la **gestion des feux de broussailles** sur les terres (de la Couronne) publiques provinciales, ainsi que la direction en matière de prévention et d'atténuation des feux de broussailles, de préparation à ceux-ci et d'intervention en cas de feux de broussailles dans la région d'incendie de l'Ontario. Le MRN se charge des opérations de première ligne pour la gestion des feux de broussailles et apporte son soutien aux municipalités, aux communautés non érigées en municipalités, aux collectivités des Premières Nations, à [Gestion des situations d'urgence Ontario](#) et à d'autres ministères ayant des responsabilités de gestion de situations d'urgence en Ontario.

L'Ontario reconnaît que les feux de broussailles constituent une importante perturbation naturelle des forêts et des prairies de la province, et que ces feux peuvent offrir des avantages écologiques à long terme. Le feu renouvelle la forêt, crée des habitats naturels sains et favorise des paysages diversifiés sur le plan écologique.

En **2021**, la province a connu une grave saison des incendies qui a fait en sorte qu'environ :



**793 000**  
hectares de forêts  
ont brûlé

**= 1,5 million**  
de terrains de football



Selon les projections, l'Ontario peut observer une augmentation de la taille, du nombre et de la complexité des feux de broussailles au cours des années et des décennies à venir. En Ontario, on connaît déjà des années pendant lesquelles la saison des incendies dure plus longtemps à l'automne, et où les feux de broussailles ravagent de plus grandes zones qu'auparavant<sup>1</sup>. Par exemple, en 2021, la province a connu une grave saison des incendies qui a fait en sorte qu'environ 793 000 hectares de forêts ont brûlé, un chiffre qui représente près de 1,5 million de terrains de football. Selon des études, la saison des incendies en Ontario se prolongera de plus de 20 jours au cours des prochaines décennies<sup>2</sup>. D'ici 2040, on s'attend à ce que l'Ontario connaisse une augmentation de près

de 50 % des occurrences de feux de broussailles comparativement aux données enregistrées avant 1990<sup>3</sup>, et la superficie moyenne brûlée en Ontario devrait augmenter considérablement et potentiellement doubler d'ici 2050<sup>4</sup>. D'ici 2070, la superficie brûlée chaque année dans le nord de l'Ontario devrait être quatre fois plus importante<sup>5</sup>. L'amélioration de la capacité d'intervention du programme existant ne peut à elle seule faire face à ces hausses de feux de broussailles, de sorte que l'examen et l'élaboration continue d'une approche moderne en matière de gestion des feux de broussailles en Ontario sont nécessaires.

Les situations d'urgence liées aux feux de broussailles peuvent toucher disproportionnellement les peuples autochtones comparativement aux autres résidents de l'Ontario. De nombreuses collectivités des Premières Nations de l'Ontario sont situées dans des régions éloignées de la province et sont souvent touchées par la fumée et les feux de broussailles. Les collectivités des Premières Nations peuvent faire face à un risque accru d'évacuation et à des menaces pour elles-mêmes et le territoire dont les peuples autochtones dépendent pour la nourriture, les produits médicinaux, les cérémonies et d'autres usages.

Les feux de broussailles sont en augmentation dans d'autres endroits. En 2023, le Canada a connu une saison des incendies sans précédent qui a commencé plus tôt et qui a parfois été marquée par un comportement extrême. Une superficie record de 18 millions d'hectares a brûlé, soit plus de sept fois la moyenne nationale. Au cours des dernières années, les provinces et les États de l'Ouest (p. ex., la Colombie-Britannique et la Californie) ont connu des hivers doux et des sécheresses qui ont contribué au déclenchement de feux de broussailles majeurs et prolongés. Face à cette situation, ces territoires de compétence ont davantage axé leurs efforts sur la science des feux de broussailles, ont recruté d'autres effectifs de première ligne et ont élaboré des plans d'action et des stratégies visant à réduire les risques de feux de broussailles, à rétablir des paysages adaptés aux incendies et à assurer la protection de la sécurité publique.



## Région d'incendie de l'Ontario

La *Loi sur la prévention des incendies de forêt* ne s'applique qu'à la région d'incendie, qui comprend les régions du Nord-Est, du Nord-Ouest et du Centre de l'Ontario. La majeure partie du Sud de l'Ontario ne fait pas partie de la région d'incendie.

## Peuples autochtones

Le feu est au cœur de nombreux aspects de la vie des peuples autochtones, car ceux-ci comprennent qu'il est naturel et bénéfique, qu'il favorise la diversité écologique et qu'il s'agit d'une forme de médecine pour eux et la terre. Les pratiques culturelles de brûlage constituent depuis longtemps un aspect important de la relation entre les peuples autochtones et le territoire.



## Nouvelle vision proposée pour la gestion des feux de broussailles en Ontario

### Notre vision en matière de gestion des feux de broussailles :

Un Ontario qui **travaille de concert**, avec tous les secteurs, pour **diminuer les risques et réduire au minimum les effets indésirables des feux de broussailles** afin de créer des **collectivités plus sûres et plus résilientes**.

Grâce à cette nouvelle vision, nous voulons créer une approche modernisée de gestion des feux de broussailles en Ontario qui :

1. renforcerait la responsabilité collective à l'égard de la gestion des feux de broussailles;
2. permettrait de mieux faire connaître les risques de feux de broussailles;
3. élargirait la portée de la prévention et de l'atténuation des feux de forêt;
4. permettrait de mieux se préparer aux feux de broussailles et de mieux intervenir dans ces situations;
5. resserrerait les règles et les conséquences en cas de non-conformité aux lois sur les feux de forêt.

Pour atteindre ces cinq objectifs, le gouvernement de l'Ontario a entrepris un examen du programme et des politiques en matière de feux de broussailles et envisage de modifier la *Loi sur la prévention des incendies de forêt*. Les améliorations proposées au programme et aux politiques ainsi que les modifications potentielles de la *Loi sur la prévention des incendies de forêt* sont présentées sous chacun des cinq objectifs dans la section suivante du document de discussion. Pour pouvoir recueillir des commentaires, des questions de discussion sont proposées pour chaque objectif.

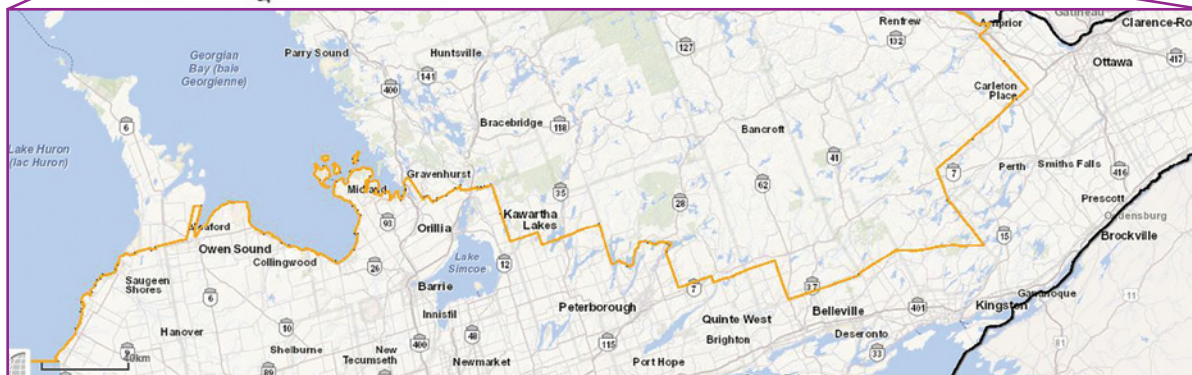
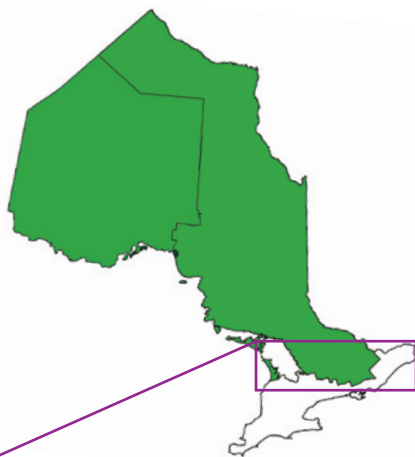
Vos commentaires seront pris en considération pour permettre d'orienter toute décision concernant la vision définitive et l'élaboration des modifications proposées à la *Loi sur la prévention des incendies de forêt*. Les commentaires peuvent être soumis sur les sites Web du Registre environnemental et du Registre de la réglementation ou par courriel à l'adresse suivante : [WildlandFire@ontario.ca](mailto:WildlandFire@ontario.ca).

Région d'incendie de l'Ontario, pour obtenir plus d'information, veuillez voir la [Carte d'information sur les feux de forêt](#)



### Sollicitation de commentaires du public à l'appui de la modernisation de la gestion des feux de broussailles en Ontario

En raison des importants feux de broussailles violents survenus ces dernières années et des changements rapides et continus de notre environnement et de notre société, le gouvernement de l'Ontario prend des mesures pour moderniser la gestion des feux de broussailles afin d'aider les gens, les collectivités, l'industrie et d'autres partenaires à se préparer à la hausse annoncée de feux de broussailles. Nous commençons par proposer un énoncé de vision visant à orienter la modernisation continue de la gestion des feux de broussailles en Ontario.



# Objectifs d'une approche moderne en matière de gestion des feux de broussailles

## 1. Renforcer la responsabilité collective à l'égard de la gestion des feux de broussailles

En Ontario, la gestion des feux de broussailles est une responsabilité partagée. Le gouvernement de l'Ontario reconnaît l'importance de renforcer la responsabilité collective à l'égard de la gestion des feux de broussailles en mettant l'accent sur l'adoption d'une approche collective pansociétale. Une approche pansociétale reconnaît le fait que chacun a un rôle à jouer dans la réduction des risques de feux de broussailles et que les pouvoirs publics ne peuvent à eux seuls renforcer la résilience face aux feux de forêt. Bien que certaines collectivités ontariennes aient pris des mesures de planification en cas de feux de broussailles et de préparation à ceux-ci, dans l'ensemble, l'approche varie au sein de la région d'incendie. Étant donné que l'on s'attend à ce que les feux de broussailles et leurs répercussions deviennent plus importants, il est essentiel d'agir rapidement et de prendre la responsabilité collective de la gestion de ces feux afin de réduire l'exposition des personnes et des collectivités aux risques de feux de broussailles.

Grâce au renforcement de la responsabilité collective et à une forte participation active des collectivités autochtones et des partenaires à la gestion des feux de broussailles, la province deviendra plus résiliente. C'est pourquoi le MRN continue de travailler à l'établissement de partenariats et de relations avec les collectivités autochtones, notamment en s'efforçant de mieux intégrer les connaissances autochtones et les pratiques culturelles de brûlage à la gestion des feux de broussailles. Les expériences et les traditions autochtones sont précieuses et importantes sur le plan de la réduction des risques.

Pour regrouper la diversité des points de vue, des organisations et des collectivités en vue de renforcer la responsabilité collective à l'égard de la gestion des feux de broussailles, le MRN étudie des approches et des modèles (p. ex., un comité consultatif sur les feux de broussailles) qui pourraient fournir un leadership et un soutien en ce qui concerne la communication de l'information et l'adoption de mesures parmi les peuples autochtones, les collectivités, l'industrie, les bénévoles et les divers paliers de gouvernement.

**Les modifications qui pourraient être apportées à la *Loi sur la prévention des incendies de forêt* à l'étude sont les suivantes :**

- **Permettre au ministre de conclure des ententes (p. ex., avec des municipalités et des Premières Nations) régissant tous les aspects de la gestion des feux de broussailles. Actuellement, la capacité de conclure des ententes est axée sur la « prévention, la maîtrise ou l'extinction des incendies d'herbe, de broussailles ou de forêt ». L'élargissement de la portée de ces ententes permettrait et favoriserait la conclusion de partenariats et de collaborations qui peuvent être plus sensibles à l'évolution des risques de feux de broussailles.**



### Questions de discussion

1. Êtes-vous en faveur du renforcement de la *responsabilité collective* à l'égard de la gestion des feux de broussailles en Ontario? Quelles mesures peut-on prendre pour renforcer immédiatement la responsabilité collective à l'égard de la gestion des feux de broussailles?
2. Avez-vous des suggestions concernant une approche ou un modèle qui ferait progresser la responsabilité collective à l'égard de la gestion des feux de broussailles?

## 2. Mieux faire connaître les risques de feux de broussailles

Il existe de nombreuses façons de définir et d'évaluer les dangers et les risques de feux de broussailles, chacune à différentes échelles du paysage (p. ex., régionale, communautaire, voisinage, site) et échelles de temps, ou même en utilisant des définitions et des processus légèrement différents. Cela peut entraîner de l'incohérence, de la confusion et de l'incertitude quant à l'existence d'un danger ou d'un risque, à sa portée et, tout aussi important, à ce qu'il faut faire précisément à ce sujet. En règle générale, il existe deux principales occasions de mieux appliquer les renseignements sur les risques. Tout d'abord, l'évaluation, la communication et l'utilisation des renseignements sur les risques d'incendie et les menaces en vue d'orienter la préparation à court terme et les mesures d'intervention. Enfin, l'évaluation proactive, la communication et l'utilisation à long terme des risques de feu de broussailles pour orienter les efforts appropriés de réduction des risques (p. ex., activités de prévention et d'atténuation des incendies).

En cas de risque élevé de feu de broussailles, lorsqu'augmente la probabilité que des incendies se déclenchent et entraînent des répercussions plus importantes (p. ex., périodes de grandes sécheresses, situations d'urgence liées aux incendies), les gens et les collectivités doivent avoir accès aux meilleurs renseignements possible pour orienter la prise de décision et les mesures à adopter. Pendant la saison d'incendie, le MRN fournit des renseignements sur les dangers ou les risques d'incendie au moyen de diverses sources :

- la [carte interactive des feux de forêt](#) qui indique les évaluations en temps réel des dangers d'incendie;
- des communications aux échelons provincial, régional et local avec les partenaires, les collectivités autochtones et les médias (p. ex., Ontario.ca, médias sociaux, entrevues avec les médias, séances d'information avec les partenaires, documents sur la connaissance de la situation);

- les [indices quotidiens d'incendie](#) qui sont communiqués pour aider les exploitations industrielles menant des activités dans les zones forestières de l'Ontario à évaluer et à déterminer si des changements opérationnels et des mesures d'atténuation sont nécessaires pour réduire le risque de feu de broussailles sur leurs sites de travail industriels ou à proximité de ceux-ci.

Il est impératif d'agir rapidement en cas d'urgence. C'est pourquoi le MRN étudie comment il est possible de mieux communiquer les dangers en temps réel et d'autres renseignements et de mieux les intégrer dans le processus décisionnel des responsables de la gestion des incendies, des partenaires, de l'industrie, des collectivités et du public. Dans le cadre de l'amélioration des communications en situation d'urgence, le MRN envisage d'améliorer les capacités en matière de science appliquée et de service prévisible qui appuieront l'amélioration continue, l'innovation et un meilleur processus décisionnel durant les incendies qui s'aggravent.

De plus, le MRN examine comment les améliorations apportées en matière d'évaluation, de communication et d'utilisation de l'information ciblée sur les risques de feu de broussailles peuvent permettre de prendre des mesures proactives (avant l'événement) et exhaustives sur le plan de la réduction des risques. Des approches cohérentes, normalisées et fondés sur des données probantes pour évaluer les risques de feu de broussailles peuvent aider les collectivités, les industries et les particuliers à mieux déterminer et comprendre l'évolution des risques de feu de broussailles et, en fin de compte, à prendre les mesures appropriées. Par exemple, le MRN se penche sur ce qui suit :

- l'élaboration de produits d'information et d'évaluation des risques de feu de broussailles pour éclairer les décisions en matière de planification des mesures prises par les collectivités, l'industrie et le public;



### Questions de discussion

3. Quels types de renseignements et d'outils aideraient les personnes et les collectivités à cerner et à comprendre les risques de feu de broussailles?
4. Les activités industrielles peuvent causer des feux de broussailles. De nombreux types d'activités industrielles sont déjà assujetties à diverses règles et divers règlements en matière de prévention des incendies. Avez-vous des suggestions concernant la façon d'améliorer l'approche en matière de prévention des feux de broussailles causés par les activités industrielles et de préparation à ceux-ci?



- les méthodes par lesquelles les évaluations des risques et l'information sur les risques de feu de broussailles sont communiquées, par exemple au moyen de campagnes ciblées pour permettre de mieux comprendre les risques de feu de forêt et ce qui pourrait être fait pour réduire les risques (pour le propriétaire, le site, la collectivité et à des échelles plus larges). Les campagnes de sensibilisation aux feux de broussailles pourraient également permettre de mieux comprendre le rôle écologique que jouent ces feux ainsi que les rôles et

les responsabilités de la gestion des feux de broussailles;

- l'intégration de l'information sur les risques de feu de broussailles dans des initiatives plus poussées de planification, de prévention et d'atténuation de ces feux et de préparation en vue de ceux-ci, comme la planification en cas d'évacuation ou d'urgence, les restrictions relatives aux feux en plein air, la formation de l'effectif, la planification de l'aménagement du territoire et les pratiques de gestion de la végétation.

### 3. Élargir la portée de la prévention et de l'atténuation des feux de broussailles

Les situations d'urgence liées aux feux de broussailles catastrophiques qui se sont produites ces dernières années au Canada, comme le feu de forêt de Horse River survenu en 2016, qui a anéanti de grandes parties de la ville de Fort McMurray, en Alberta, et le feu de broussailles de 2021 qui a détruit la municipalité de Lytton, en C.-B., sont des exemples concrets des dangers potentiels que les feux de broussailles peuvent créer pour les gens et les collectivités. Étant donné que l'on s'attend à ce que le nombre de feux de broussailles augmente en Ontario au cours des prochaines décennies et du risque qu'il soit de plus en plus difficile d'intervenir dans le cadre des situations d'urgence liées à ces feux, des efforts locaux visant à mettre en œuvre de façon proactive des activités de réduction des risques de feux de broussailles sont de plus en plus nécessaires pour assurer la sécurité des gens et des collectivités. Les activités proactives de réduction des risques comprennent la prise de mesures pour éviter les incendies non désirés et atténuer les répercussions négatives qui y sont associées. Les activités proactives de réduction des risques diminuent considérablement les pertes associées aux incendies et peuvent offrir un important rendement du capital investi. Les municipalités, l'industrie et d'autres organisations ont toutes un rôle important à jouer pour indiquer la voie à suivre à

l'échelle locale et prendre des mesures pour élargir la portée de la prévention et de l'atténuation des feux de broussailles.

Des initiatives et des programmes de prévention des feux de broussailles sont en place depuis de nombreuses années. La prise de mesures de prévention particulières est requise en vertu de la *Loi sur la prévention des incendies de forêt* et de ses règlements. Par exemple, sous le régime de la *Loi sur la prévention des incendies de forêt*, certaines installations situées à moins de 300 mètres d'une zone forestière doivent être dégagées des débris inflammables.

Les programmes et les activités d'atténuation visant à réduire les effets négatifs des feux de broussailles sont un concept plus moderne de gestion de ces feux. Des mesures supplémentaires de prévention et d'atténuation sont décrites dans la [Stratégie de gestion des feux de broussailles de 2014](#) du MRN, y compris l'analyse des tendances des causes des feux de forêt pour cibler les activités de prévention, et la promotion de stratégies, de tactiques et d'initiatives d'atténuation, comme [Intelli-feu](#)<sup>MC</sup> (un programme national qui vise à accroître la résilience des quartiers aux feux de broussailles et à réduire au minimum leurs conséquences négatives).



#### Questions de discussion

5. Quelles sont les ressources et les mesures de soutien nécessaires pour que les municipalités et l'industrie améliorent la planification de la gestion des feux de broussailles qui aborde de façon exhaustive les risques de tels feux?
6. Comment pouvons-nous favoriser la collaboration entre les particuliers, les municipalités, l'industrie, les collectivités autochtones et d'autres partenaires de gestion de situations d'urgence pour renforcer la capacité, investir et adopter des mesures proactives afin de prévenir et d'atténuer les feux de broussailles?
7. Quelle innovation approches pouvons-nous explorer pour collectivement financer la prévention et activités d'atténuation?



En s'appuyant sur des initiatives visant à mieux faire connaître les risques de feu de broussailles, le MRN déploie des efforts pour mettre à jour et rendre plus efficace et cohérente l'utilisation des activités, des programmes et des politiques de prévention et d'atténuation des feux de broussailles. Les améliorations à l'étude comprennent notamment les suivantes :

- le perfectionnement des politiques sur les feux en plein air ou la prévention des incendies;
- l'optimisation des appuis à la mise en œuvre des programmes de prévention et d'atténuation des incendies (p. ex., la formation, les campagnes de communication, les services consultatifs, les incitatifs financiers et [ou] les programmes de soutien) pour orienter la capacité des collectivités, de l'industrie, des collectivités autochtones et des partenaires à mettre en œuvre des plans et des programmes efficaces de réduction des risques;



### Le saviez-vous?

Bien que cela puisse varier d'une année à l'autre, environ 50 % des feux de broussailles dans le cadre desquels le MRN intervient sont causés par des gens et les activités que nous pratiquons. Les causes naturelles, principalement la foudre, sont responsables du déclenchement des 50 % restants de l'ensemble des feux de broussailles.

Au cours des 50 dernières années, le risque d'incendie causé par la foudre a tendance à survenir trois semaines plus tard en octobre<sup>6</sup>.

- L'utilisation accrue des efforts de gestion de la végétation et des combustibles (p. ex., débris forestiers) pour réduire de façon proactive les risques de feu de broussailles, notamment en misant sur les occasions de récolte de bois et en les favorisant, en menant des activités d'éclaircie dans les forêts qui présentent un danger, en intégrant les considérations relatives à la réduction des risques d'incendie dans la planification de la gestion forestière et les pratiques de sylviculture, ainsi que des activités de brûlage dirigé et de l'utilisation bénéfique du feu pour réduire les risques.
- L'amélioration de l'intégration des pratiques de planification (ou d'aménagement) du territoire et la réduction des risques d'incendie afin de promouvoir la prise en compte des risques de feu de forêt et l'intégration des outils d'atténuation.

**Les modifications qui pourraient être apportées à la *Loi sur la prévention des incendies de forêt* à l'étude sont les suivantes :**

- **Mettre à jour et renforcer les normes en matière de planification de la gestion des feux de broussailles et accorder au ministre le pouvoir d'exiger l'élaboration ou la révision de ces plans. Ce pouvoir pourrait être exercé lorsqu'une municipalité ou une industrie au sein de la région d'incendie ne dispose pas de plan ou lorsqu'un plan existant n'aborde pas les risques de feu de broussailles de manière appropriée.**
- **Accroître la capacité du ministre à prendre des arrêtés visant à aborder plus largement les risques et les mesures liés à la gestion des feux de broussailles. Par exemple, un arrêté peut être pris afin d'exiger certaines activités de prévention ou d'atténuation.**



### Feu de broussailles

Tout feu qui se déclare dans des zones forestières, herbeuses ou de végétation alpine/toundra. Le terme feu de forêt est synonyme de feu de broussailles.

### Gestion des feux de broussailles

S'entend notamment de la prévention, de l'atténuation et de la détection des feux de broussailles, de la préparation à ceux-ci et de l'intervention en cas d'incendie, ainsi que de la protection des personnes et des collectivités, des biens, des stocks de bois et de l'infrastructure. De plus, la gestion des feux de broussailles comprend l'utilisation de ces feux et des brûlages dirigés pour atteindre des objectifs comme la réduction des risques, la régénération naturelle des végétaux et des forêts et la gestion des ressources (gestion scientifique des terres, de l'eau, des sols, des végétaux et des animaux).

### Résilience

Capacité de résister aux effets d'un danger, de les absorber, de s'y adapter et de se rétablir, efficacement et en temps opportun.

## 4. Mieux se préparer aux feux de broussailles et mieux intervenir dans ces situations

Le MRN a mis en place un programme exhaustif de gestion des feux de broussailles à l'appui d'une intervention appropriée en cas de feux de forêt dans la région d'incendie de l'Ontario. Au cours de la saison annuelle des incendies s'échelonnant du 1<sup>er</sup> avril au 31 octobre, le MRN assure la gestion des feux de broussailles en se fondant sur des pratiques, des procédures et des protocoles de préparation, de prévision, de détection et d'évaluation des feux de broussailles et d'intervention en cas d'incendie, y compris la surveillance des conditions météorologiques grâce à plus de 100 stations réparties dans l'ensemble de la province, à la modélisation du taux d'humidité dans le sol et la végétation et à la surveillance de l'état de santé des forêts. Le MRN utilise également des prévisions météorologiques spécialisées ainsi que des procédures quotidiennes de planification et de préparation, y compris l'entretien des ressources comme les aéronefs, des installations comme les bases de feu et les bases aériennes, ainsi que d'un stock important de matériel d'extinction d'incendie pour soutenir l'intervention. Les garde-feux du MRN sont des pompiers formés et compétents en matière de lutte contre les feux de broussailles qui travaillent en équipes postées aux postes de commandement de la gestion des feux dans l'ensemble de la région d'incendie. Les équipes sont souvent déplacées dans la province (ou même déployées à l'échelle nationale ou internationale) pour soutenir les efforts de lutte contre les incendies, au besoin. L'Ontario partage les fonctions, les ressources et les équipes de lutte contre les feux de broussailles avec les collectivités (p. ex., les services d'incendie locaux et les fournisseurs de services contractuels) et d'autres territoires de compétence (provinces et territoires canadiens et autres pays) selon les besoins et la disponibilité.

Alors que l'Ontario connaît des conditions de sécheresse et d'incendies plus violents et que les collectivités ainsi que les activités récréatives et industrielles

prennent de l'expansion dans les espaces naturels et dans le Grand Nord de l'Ontario, les feux de broussailles sont susceptibles de devenir plus complexes et difficiles à gérer. Dans ces situations, la préparation aux feux de broussailles et les demandes d'intervention mettront à l'épreuve le MRN et les ressources locales, les fournisseurs de services et les partenaires d'aide mutuelle.

Afin d'améliorer l'état de préparation de l'Ontario face aux feux de broussailles et ses interventions dans le cadre de ceux-ci, le MRN apporte des modifications à ce qui suit :

- le recrutement, le maintien en poste, la sécurité et la formation des garde-feux de l'Ontario pour s'assurer que l'effectif responsable de la lutte contre les feux de broussailles, des activités aériennes et de la gestion des situations d'urgence soit en sécurité et qualifié;
- ses outils de technologie de l'information (TI) pour faire face à la croissance de la demande et à la complexité accrue de la gestion des feux de broussailles et pour soutenir sa capacité à utiliser la TI pour collaborer avec les partenaires, les intervenants et le public;
- les capacités, les stratégies et les tactiques de préparation et d'intervention pour répondre à la croissance prévue de la demande future sur le plan de la fréquence et de la gravité des feux de broussailles, y compris l'évaluation de l'efficacité des techniques d'extinction aérienne pour guider les décisions futures, l'analyse des types et du nombre d'aéronefs et la détermination de l'emplacement des installations liées à la lutte contre les feux de broussailles pour mieux répondre à l'avenir aux exigences dans ce domaine et en cas d'autres situations d'urgence associées à des catastrophes naturelles.



### Questions de discussion

8. Comment le MRN devrait-il mieux se préparer aux feux de broussailles et mieux intervenir dans le cadre de ces incendies?
9. Comment les particuliers, les organisations, les peuples autochtones et les pouvoirs publics pourraient-ils mieux se préparer aux feux de broussailles et mieux intervenir dans le cadre de ceux-ci, et comment pourrait-on améliorer la capacité?
10. De quoi le MRN et autres services d'urgence, les municipalités, les peuples autochtones, et l'industrie ou les entreprises ont-ils besoin pour améliorer la coordination et le partage des rôles et des ressources?





Reconnaissant que de nombreux partenaires ont manifesté leur intérêt d'intervenir dans le cadre des feux de broussailles et souligné l'importance de le faire et qu'une capacité accrue sera parfois nécessaire, le MRN évalue les possibilités d'établir des partenariats avec les collectivités autochtones, l'industrie et d'autres organisations et de les améliorer. Cela permettra de s'assurer d'offrir une meilleure capacité en matière de préparation et d'intervention ainsi que plus de ressources (y compris le matériel, les aéronefs et l'effectif), au besoin, pour intervenir face aux situations d'urgence liées aux feux de broussailles. Ces partenariats mettront entre autres l'accent sur la sécurité et l'interopérabilité (capacité d'échanger de l'information, de communiquer et de bien travailler ensemble) de tous les partenaires participant à l'intervention en cas de feu de broussailles.

Les modifications qui pourraient être apportées à la *Loi sur la prévention des incendies de forêt* à l'étude sont les suivantes :

- Élaborer, à la lumière des commentaires de l'industrie, un ensemble normalisé de conditions régissant l'utilisation de matériel privé et l'embauche d'opérateurs aux fins de la maîtrise ou de l'extinction des incendies. Il est important d'accéder rapidement à l'équipement lourd pour soutenir les activités d'intervention en cas de feu de broussailles. Cette proposition vise à mieux définir les ententes entre le ministère et les autres entités de manière juste et transparente.
- Préciser les pouvoirs et les arrêtés du ministre en situation d'urgence (p. ex., capacité de prendre des arrêtés d'application pour décrire ce qui peut ou ne peut pas être fait dans une zone soumise à l'état d'urgence et pour prévoir des exemptions dans certaines circonstances).

## 5. Resserrer les règles et les conséquences en cas de non-conformité aux lois sur les feux de forêt

Les conditions plus chaudes et plus sèches augmentent le risque de feux de broussailles, y compris ceux qui sont causés par l'activité humaine. En outre, les incendies qui se produisent pendant des périodes plus chaudes et plus sèches sont plus susceptibles de prendre de l'expansion ou de se propager rapidement. Ces risques de feu de broussailles augmentent à mesure que les aménagements résidentiels et industriels et l'infrastructure prennent de l'expansion dans de nouveaux espaces naturels. Les règles et les conséquences du non-respect de la *Loi sur la prévention des incendies de forêt* jouent un rôle important dans la réduction de la fréquence et, par conséquent, des risques de feu de broussailles, ce qui contribue à assurer la sécurité des gens et des collectivités et à réduire le fardeau des interventions pour le gouvernement et les pompiers chargés de combattre ces incendies.

Le coût associé à la circonscription et à l'extinction des feux de broussailles peut être important. Par exemple, en 2012, l'extinction du feu Timmins 9 a coûté près de 14 millions de dollars, sans compter les coûts associés à la perte de droits de coupe et à la régénération des forêts. L'incendie causé par l'activité humaine s'est déclenché et s'est propagé à une vitesse sans précédent pendant l'après-midi et la soirée du 20 mai 2012, et a forcé l'évacuation le long de la route 144.

La *Loi sur la prévention des incendies de forêt* prévoit des règles et des conséquences en cas de non-respect de la Loi et de ses règlements. L'application de la Loi comprend la réalisation d'enquêtes relatives à la non-conformité, lesquelles pourraient entraîner des avertissements ou des accusations. Les volets de conformité et d'enquête de la *Loi sur la prévention des incendies de forêt* n'ont pas été mis à



### Questions de discussion

11. Ces propositions constituent-elles des mesures d'application de la loi et de conformité appropriées pour favoriser la conformité?
12. Quelles mesures ou quels pouvoirs supplémentaires devraient être pris en compte pour encourager effectivement le respect de la Loi ou des règlements?
13. Quelles autres conséquences devraient être envisagées pour les particuliers, les organisations et les entreprises qui omettent de se conformer à la Loi ou aux règlements?

jour depuis plus de 50 ans. L'intégration des outils réglementaires que l'on trouve dans la plupart des autres lois provinciales pertinentes nous permet d'accroître l'efficacité de la Loi et de nous conformer aux pratiques exemplaires actuelles. La mise à jour de ces dispositions permettrait d'utiliser des méthodes d'application de la loi et des recours modernes en cas de non-conformité. L'objectif est de promouvoir la conformité et d'accroître la capacité à réduire les feux de broussailles indésirables.

Les modifications qui pourraient être apportées à la *Loi sur la prévention des incendies de forêt* à l'étude sont les suivantes :

- Permettre l'imposition de sanctions administratives pécuniaires pour des infractions précises afin de créer une méthode plus efficace et rentable pour traiter les cas de non-conformité. Une sanction administrative pécuniaire est une amende qui peut être infligée aux personnes qui omettent de se conformer à certaines dispositions d'une loi ou d'un règlement sans avoir à porter d'accusation. Cette approche peut accélérer le règlement de ces questions et réduire le fardeau des tribunaux.

- Améliorer les options offertes pour décider si, quand et comment recouvrer les coûts et les dommages-intérêts encourus par le gouvernement de l'Ontario en raison de feux de broussailles causés par l'activité humaine.
- Fournir les outils et les pouvoirs nécessaires pour efficacement engager la responsabilité des particuliers et (ou) des entreprises qui enfreignent la Loi et les règlements, notamment :
  - › Prolonger le délai de prescription relatif au moment où des accusations peuvent être portées afin de fournir plus de temps pour mener des enquêtes et déterminer la marche à suivre appropriée.
  - › Accroître les pouvoirs des agents, p. ex., des pouvoirs d'arrêt, des pouvoirs d'arrestation dans certaines circonstances.
  - › Faire passer le montant maximal de la sanction pour les particuliers et la période d'emprisonnement.
  - › Élargir les pouvoirs d'inspection et de fouille (p. ex., ordonnances de communication, mandats pour effectuer des essais).
  - › Permettre aux tribunaux de rendre un large éventail d'ordonnances pour favoriser le respect de la loi sur déclaration de culpabilité.



## Prévention des feux de broussailles

Activités visant à réduire le nombre d'incendies; comprend la sensibilisation du public, l'application de la loi, la modification des activités industrielles et la réduction des dangers et des risques d'incendie.

## Atténuation des feux de broussailles

Activités réalisées pour réduire les conséquences indésirables des feux de broussailles avant qu'elles ne se produisent.

## Stratégie canadienne de prévention et d'atténuation des feux de forêt

La *Stratégie canadienne de prévention et d'atténuation des feux de forêt* a été publiée en juin dernier. La stratégie promeut un Canada où toutes les sphères de la société sont préparées, responsabilisées et engagées dans la prévention et l'atténuation des effets négatifs des feux de forêt. La stratégie met en évidence les principales étapes à suivre pour atteindre cet objectif. L'Ontario, qui est un partenaire actif de la communauté nationale de prévention des feux de forêt, a contribué à l'élaboration de la stratégie, qui a été préparée au nom du Groupe de travail sur la gestion des feux de forêt du Conseil canadien des ministres des forêts.



## Conclusion

Au cours des prochaines années, un certain nombre de facteurs mettront de plus en plus en péril notre capacité à gérer les risques de feu de broussailles. L'augmentation continue de la population et de l'activité industrielle fera en sorte qu'un plus grand nombre de personnes vivent et travaillent dans des zones présentant un fort risque de feu de broussailles. On s'attend à ce que des conditions météorologiques plus variables et extrêmes entraînent des saisons d'incendie plus longues et plus violentes dans certaines régions. Les changements survenant sur les plans de la durée et de la portée des sécheresses et des forêts endommagées par le vent, les insectes et les maladies rendront les situations plus complexes pour les responsables de la gestion des feux de broussailles et augmenteront les risques pour les collectivités et l'industrie.

Ces changements environnementaux et socioéconomiques continus renforcent la raison pour laquelle notre projet de vision en matière de gestion des feux de broussailles repose sur la collaboration avec les résidents, les collectivités, les collectivités autochtones, l'industrie, les bénévoles et les pouvoirs publics pour améliorer les capacités collectives et réduire de façon proactive les risques et les effets indésirables des feux de broussailles. Ces changements expliquent pourquoi il est de plus en plus important que tous les Ontariens assument une responsabilité collective en ce qui a trait à la préparation aux situations d'urgence liées aux feux de broussailles, à la prévention et à l'atténuation de ces feux, à l'intervention dans le cadre de ceux-ci et au rétablissement après ces incendies.

## Commentaires

Le ministère sollicite vos commentaires et vos idées pour guider la mise à jour des politiques et des programmes en matière de feu de broussailles, ainsi que l'élaboration d'éventuelles modifications à la *Loi sur la prévention des incendies de forêt*. Les commentaires peuvent être soumis sur les sites Web du Registre environnemental et du Registre de la réglementation ou par courriel à l'adresse suivante : [WildlandFire@ontario.ca](mailto:WildlandFire@ontario.ca). Merci de votre participation.



### Tirer parti de nos progrès jusqu'à maintenant

La province est reconnue à l'échelle internationale comme un chef de file en matière de gestion des feux de broussailles. Ses ressources pour combattre ces incendies sont composées de centaines d'employés formés et compétents dans la gestion des feux de broussailles, d'aéronefs spécialisés, de 14 postes de commandement de la gestion des feux et de plusieurs autres organes de soutien.

En s'appuyant sur les progrès réalisés dans le cadre de sa [Stratégie de 2014 sur la gestion des feux de broussailles](#), le MRN a récemment investi pour attirer, maintenir en poste et reconnaître le personnel de lutte contre les feux, et il continue de déployer des efforts pour élaborer des approches communautaires de collaboration en matière de gestion des feux de broussailles.

## Notes de fin

- 1 Les sources d'information comprennent les suivantes :
  - Albert-Green, A., C. B. Dean, D. L. Martell et D. G. Woolford. « A methodology for investigating trends in changes in the timing of the fire season with applications to lightning-caused forest fires in Alberta and Ontario, Canada », *Can. J. For. Res.*, vol. 43, n° 1 (2013), pp. 39 à 45.
  - Hanes, C., X. Wang, P. Jain, M.-A. Parisien, J. Little et M. Flannigan. « Fire-regime changes in Canada over the last half century », *Can. J. For. Res.*, vol. 49, n° 3 (2019), pp. 256 à 269.
  - Ontario. DNMRNF. *Fin officielle de la saison des incendies en Ontario*. Accessible à l'adresse <https://news.ontario.ca/fr/release/1001088/fin-officielle-de-la-saison-des-incendies-en-ontario>.
- 2 Les sources d'information comprennent les suivantes :
  - Dean, C. B., D. Martell et D. Woolford. « A methodology for investigating trends in changes in the timing of the fire season with applications to lightning-caused forest fires in Alberta and Ontario, Canada », *Canadian Journal of Forest Research*, vol. 43 (2013), DOI 10.1139/cjfr-2011-0432.
  - Jain, P., X. Wang et M. Flannigan. « Trend analysis of fire season length and extreme fire weather in North America between 1979 and 2015 », *International Journal of Wildland Fire*, vol. 26 (2017), DOI 10.1071/WF17008.
  - Flannigan, M., A. S. Cantin, W. J. De Groot, M. Wotton, A. Newbery et L. M. Gowman. « Global wildland fire season severity in the 21<sup>st</sup> century », *Forest Ecology and Management*, vol. 294 (2013), pp. 64 à 71, DOI 10.1016/j.foreco.2012.10.022.
- 3 Les sources d'information comprennent les suivantes :
  - Wotton, B. M., D. L. Martell et K. A. Logan. « Climate Change and People-Caused Forest Fire Occurrence in Ontario », *Climatic Change*, vol. 60 (2003), pp. 275 à 295, DOI 10.1023/A:1026075919710.
  - Wotton, M., K. Logan et R. Mcalpine. *Climate change and the future fire environment in Ontario: fire occurrence and fire management impacts*.
  - Wotton, M., C. Nock et M. Flannigan. « Forest fire occurrence and climate change in Canada », *International Journal of Wildland Fire*, vol. 19, n° 3 (2010), pp. 253 à 271, DOI 10.1071/WF09002.
- 4 Les sources d'information comprennent les suivantes :
  - Podur, J. et M. Wotton. « Will climate change overwhelm fire management capacity? », *Ecological Modelling*, vol. 221, n° 9 (2010), pp. 1301 à 1309, DOI 10.1016/j.ecolmodel.2010.01.013.
  - Wotton, M., C. Nock et M. Flannigan. « Forest fire occurrence and climate change in Canada », *International Journal of Wildland Fire*, vol. 19, n° 3 (2010), pp. 253 à 271, DOI 10.1071/WF09002.
  - Woolford, D., C. B. Dean, D. Martell, J. Cao et M. Wotton. « Lightning-caused forest fire risk in Northwestern Ontario, Canada, is increasing and associated with anomalies in fire weather », *Environmetrics*, vol. 25, n° 6 (2014), pp. 406 à 416, DOI 25.10.1002/env.2278.
- 5 Les sources d'information comprennent les suivantes :
  - Canada. Ministère des Ressources Naturelles, Service Canadien des Forêts. *Régime des feux*, accessible à l'adresse [https://ressources-naturelles.canada.ca/regime-feux/17781?\\_gl=1\\*1wi82cw\\*\\_ga\\*MTQ3MDIwNDYMS4xNjQoMzI3MTgy\\*\\_ga\\_C2N57Y7DX5\\*MTcxOTQxNjc4MC4xMC4wLjE3MTkoMTY3ODAuMC4wLjA](https://ressources-naturelles.canada.ca/regime-feux/17781?_gl=1*1wi82cw*_ga*MTQ3MDIwNDYMS4xNjQoMzI3MTgy*_ga_C2N57Y7DX5*MTcxOTQxNjc4MC4xMC4wLjE3MTkoMTY3ODAuMC4wLjA), et décrit dans le rapport technique relatif à l'évaluation de l'impact du changement climatique à l'échelle provinciale (2023), 40, 62.
- 6 Les sources d'information comprennent les suivantes :
  - Albert-Green, A. et coll. « A methodology for investigating trends in changes in the timing of the fire season with applications to lightning-caused forest fires in Alberta and Ontario, Canada », *Canadian Journal of Forest Research*, vol. 43, n° 1 (2013), pp. 39 à 45, accessible à l'adresse <https://doi.org/10.1139/cjfr-2011-0432>.